

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2008

L'an deux mil huit, le quinze mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Georges LACOMBE, le dix mars deux mil huit.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, DURAND Marie-Claude, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie,, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck

Excusé : /

Absent : /

Nombre de présents : 19

Date de convocation : 10 mars 2008

Secrétaire de séance : Sébastien CADILLAC

Election du Maire et des Adjoint

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur LACOMBE Georges, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, DURAND Marie-Claude, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie,, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Paul LELONG, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence. Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Sébastien CADILLAC.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122 -4, L.2122 -7, L.2122 -8 et L.2122 -6 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants :
- 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- 1
- Nombre de suffrages exprimés :
- 18
- Majorité absolue :
- 10

Monsieur Robert GAUTHIER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Robert GAUTHIER, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

- Nombre de votants :
- 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- 5
- Nombre de suffrages exprimés :
- 14
- Majorité absolue :
- 8

Madame Marie-Claude DURAND a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Robert GAUTHIER, élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

- Nombre de votants :
- 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- 6
- Nombre de suffrages exprimés :
- 13
- Majorité absolue :
- 8

Monsieur COURTY Alain a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Robert GAUTHIER, élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

- Nombre de votants :
 - 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls :
 - 0
- Nombre de suffrages exprimés :
 - 19
- Majorité absolue :
 - 10

Monsieur COURPET Jean-François a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

INDEMNITE des Maires et Adjointes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des indemnités à verser aux élus à compter du 16 mars 2008 :

- l'indemnité du Maire est fixée au taux de 27.94 % de l'indice brut 1015
- l'indemnité pour chaque adjoint est fixée au taux de 10.72 % de l'indice brut 1015.

Désignation des délégués de la commune auprès des comités et syndicats.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés par le Conseil Municipal les délégués suivants :

- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Plateau Villeneuvois

COURPET Jean-François
PEPIN Hervé
Suppléants : GAUTHIER Robert, Viviani Franck

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois

COLLADO François
DELHEURE Patrice
Suppléants : GAUTHIER Robert, LELONG Paul

- Syndicat Intercommunal d'Electrification de Cestayrols

COLLADO François
DELHEURE Patrice
Suppléants : GAUTHIER Robert, CADILLAC Sébastien

- Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn

COLLADO François
DELHEURE Patrice
Suppléants : GAUTHIER Robert, CADILLAC Sébastien

Délégations diverses :

- Ecole de musique

SAUNAL Odette
PROUST Françoise

- **Ecole de Castelnau de Lévis**

COMPAN Arlette
CARMEL Jean-Luc
GAUTHIER Robert

- **C.C.A.S.**

HOLMIERE Marie-Jeanne
LACOMBE Marie-Thérèse
LELONG Paul
BARBARA France

- **Avis de crues**

DURAND Marie-Claude
COURTY Alain
PEPIN Hervé
DELHEURE Patrice
GAUTHIER Robert

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance, Les Conseillers Municipaux,